



Réalisation : Direction de la communication - Ville de Nîmes - Création Binôme



# Propreté Mode d'emploi

## Point Info Propreté

4, rue de l'Agau - Tél. 0 800 420 420

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 19h,  
le samedi de 08h à 12h30

## Direction Environnement, Espaces Verts et Propreté

152, avenue Robert Bompard - 30033 NÎMES Cedex 9

Tél. 04 66 70 80 71 - Fax 04 66 70 80 72

Ouvert du Lundi au vendredi de 8h à 18h

## Service Propreté Urbaine

Tél. 04 66 64 78 00 - Fax 04 66 64 78 01

[www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)



[www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

La Ville avec un accent  
**Nîmes**



**D**ans le précédent éditorial (plaquette d'information diffusée au printemps 2004) j'évoquai la mise en place de la nouvelle organisation de la collecte/propreté et les premiers résultats obtenus, notamment en matière de tri sélectif.

Depuis, les choses ont progressé : désormais, la totalité de la ville bénéficie de la collecte sélective et les tonnages valorisables sont passés en deux ans de 7300 à 8000 tonnes (+9,6%). On note par ailleurs une progression très nette pour les déchèteries (9700 tonnes collectées en 2005 contre 4000 il y a cinq ans).

La situation s'est également améliorée pour la propreté. Dans un domaine très sensible les moyens mis à la disposition des propriétaires de chiens (canisacs et canisites) accompagnés par une forte incitation au civisme (contraventions) donnent des résultats visibles.

**L'essai est marqué. Il reste à le transformer.** Cela se fera grâce aux efforts conjugués des Nîmois et des services de la ville. Je ne puis que vous encourager dans cette voie, pour le mieux-être de tous.

**Jean-Paul FOURNIER**  
Maire de Nîmes  
Président de Nîmes Métropole  
Conseiller Général du Gard

# La collecte des déchets ménagers



- Vos **déchets ménagers** issus de l'activité domestique des ménages : résidus de repas ou de cuisine, articles d'hygiène, déchets d'entretien domestique
- Les **déchets valorisables** des ménages, collectés au porte à porte dans le bac bleu ou le sac translucide : papier, carton, emballages en métal, plastique, carton, journaux, magazines.
- Les **déchets encombrants** des ménages : électroménager, matelas, vélos, meubles, ... Ils font l'objet d'un traitement spécifique, ils doivent être apportés en priorité aux déchèteries ou présentés unitairement à la collecte après rendez-vous fixé avec le point information propreté.
- Le **verre** collecté dans les points d'apport volontaire.
- Les **déchets verts** à déposer dans les déchèteries ou à composter (mise à disposition d'un composteur)
- Les **déchets dangereux** des ménages (peinture, solvants, huile, batteries, ...) à déposer dans les déchèteries.

**COMMENT ?** ■ Des **conteneurs** pour la collecte au porte à porte sont mis gratuitement à la disposition des Nîmois. Ils doivent être présentés devant le domicile en bordure de la voie de desserte :

- partir de 19h pour les secteurs collectés la nuit (centre-ville élargi)
- à partir de 05h pour les secteurs de jour mais il est toléré qu'ils soient présentés dès 22h la veille du jour de collecte.

Les conteneurs doivent être rentrés dans les habitations au plus tard une heure après la collecte.

■ Des **sacs** sont distribués gratuitement au porte à porte pour les personnes ne pouvant pas disposer de conteneurs et se trouvant dans le centre-ville.

■ Des **colonnes à verre** sont positionnées sur l'ensemble de la commune.

■ Trois **déchèteries** existent à Nîmes pour les encombrants, les déchets dangereux des ménages ou les déchets verts, ... (voir page 6).



## La collecte est effectuée par :

- la société Océan au chemin bas d'Avignon et au Mas de Mingue
- la société Urbain Net dans les quartiers Pissevin / Valdegour, Saint Césaire, Puech du Teil et Mas de Roman
- la société Onyx pour le reste du territoire communal.

# La collecte des déchets ménagers



**QUAND ?** Pour chaque quartier, des jours et horaires différents.

SECTEURS	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
<b>Centre ville élargi : collecte de nuit à partir de 19h</b>		
Jean-Jaurès / Placette	Tous les jours	Lundi / Jeudi
Nord-Gambetta	Tous les jours	Mardi / Vendredi
Ecusson / Notre-Dame / Richelieu	Tous les jours	Mercredi / Samedi
<b>Autres Secteurs : collecte de jour à partir de 05h</b>		
Pissevin / Valdegour	Tous les jours sauf le Dimanche	Mardi
Chemin Bas d'Avignon / Mas de Mingue	Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi	Jeudi
Castanet / Mas des Gardies / Vacquerolles	Lundi / Mercredi / Vendredi	Lundi
Courbessac / Route d'Uzes / Terres de Rouvière / Capitelles / Puech du Teil	Mardi / Jeudi / Samedi	Mardi
Alouette / Camplanier / Cigale / Eau Bouillie / Planette / Font Chapelle Russan / Montaury / Espérandieu	Lundi / Mercredi / Vendredi	Mercredi
Tour de l'Evêque / Amoureux / Beausoleil	Mardi / Jeudi / Samedi	Jeudi
Maréchal Juin / Mas des abeilles / Ville Active / Saint Césaire / Mas de Roman	Lundi / Mercredi / Vendredi	Vendredi
Possac / Chalvidan / Mas de Ville / Clos d'Orville / Grézan / Basse et Haute Magaille	Mardi / Jeudi / Samedi	Samedi

# La collecte sélective



## <<< VOS EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages doivent être vides. Il n'est pas utile de les laver. En cas de doute, contacter le Point Info Propreté : 0 800 420 420



**Plastique**  
(bouteilles, sacs et films plastiques)



**Métal**



**Papiers, journaux magazines, carton**

## Les conteneurs

### POUR VOS DÉCHETS, VOUS DISPOSEZ DE :



**Pour une nouvelle dotation, un remplacement, une réparation de conteneur, contactez le Point Information Propreté : 0 800 420 420  
4, rue de l'Agau  
30000 NÎMES**



■ Un **bac bleu** (ou sac bleu translucide) pour les emballages et papiers.

#### Emballages vides :

- plastique : bouteilles, sacs et films, bidons,
- métal : boîte de conserves, bouteilles, barquettes alu, bombes aérosols,
- cartons : briques alimentaires, boîte divers en cartons,

**Papier** : papiers (non déchirés), journaux et magazines.

**Les emballages doivent être secs et vides de tout contenu. Il n'est pas utile de les laver.**

■ Un **bac vert** (ou sac opaque noir) pour tous les autres déchets issus de l'activité domestique : résidus de cuisine, articles d'hygiène, déchets d'entretien courant.

Les personnes résidant en Centre Ville et ne disposant pas de conteneurs peuvent se procurer gratuitement les sacs au Point Info Propreté : 4, rue de l'Agau, ou profiter de la distribution gratuite effectuée au porte à porte trimestriellement.

■ Des **colonnes à verre** dans votre quartier : bouteilles, pots et bocaux vides de tout contenu et sans bouchons. Ne pas y déposer les vitres, ampoules et tubes néons, vaisselle en faïence ou porcelaine qui doivent aller en déchèteries.

# Les déchèteries



## MODE D'EMPLOI

Trois déchèteries sont à votre disposition sur la commune :

- 5, impasse de l'Ancienne Motte
- 101, avenue du Docteur Fleming
- Chemin des Lauzières (route de Sauve)

Elles sont gratuites pour les particuliers disposant d'un véhicule léger avec remorque ou d'un véhicule utilitaire type fourgonnette (sans logo).

Elles sont payantes (8,40€ en 2006) par dépôt limité et par semaine pour tout véhicule utilitaire pour les artisans, sociétés et particuliers. Les tickets doivent être retirés à la mairie annexe de Saint Césaire ou à l'accueil des Services techniques 152, avenue Robert Bompard, excepté pour la déchèterie des Lauzières où les tickets sont vendus sur place.

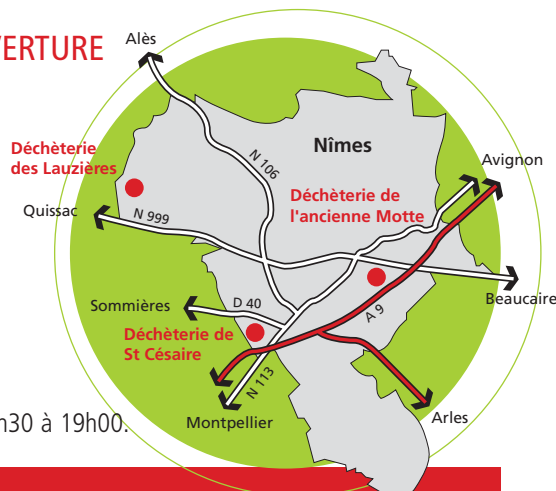
## Les déchets acceptés en déchèteries sont :

- les encombrants
- le verre
- les déchets toxiques : piles, batteries, peintures, produits phytosanitaires, huiles usagées de friture et de vidange (Dépôt interdit pour les professionnels)
- les gravats
- la ferraille
- les végétaux
- les cartouches d'encre
- les cartons, papiers

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Ouvertes tous les jours sauf les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 14 juillet.

- Déchèterie ancienne Motte
- Déchèterie Docteur Fleming
  - du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 8h30 à 19h00,
  - du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 8h30 à 18h00.
- Déchèterie des Lauzières : de 7h30 à 19h00.



Renseignements :  
Direction environnement, espaces verts et propreté - 04 66 70 80 71

# Les chiffres



## NETTOIEMENT

185 agents, 18 balayuses, 4 micro balayuses, 2 motocrottes, 9 laveuses, 2 brosseuses dégrasseuses, 1 matériel jets multiples eau chaude, 1 groupe haute pression, 27 mini bennes de nettoyage.

## COLLECTE

103 agents, 29 bennes à ordures ménagères, plus de 11 millions de litres de conteneurs soit plus de 60000 conteneurs, 55362 tonnes d'ordures ménagères, 7959 tonnes de tri sélectif collectées, 2312 tonnes de verre.

## ENLÈVEMENT DE TAGS ET AFFICHES SAUVAGES

8 agents, 4 camions équipés de groupe haute pression et hydrogommage.

## MOBILIER PROPRETÉ :

1485 corbeilles à papier,  
17 canisites, 94 canisacs,  
303 colonnes à verre.



# Le chien en ville



Afin de réduire les nuisances liées aux déjections canines, la Ville de Nîmes conduit une politique forte de mise à disposition d'équipements spécifiques : le **canisite** et le **canisac**.



- Début 2006, **17 canisites** sont présents sur la commune :
  - Esplanade Charles de Gaule, face au boulevard de Bruxelles
  - Jardin de l'Oratoire
  - Place des Carmes, côté église Saint-Baudile, face à la place Daguet
  - Rue des Bons Enfants (2 canisites)
  - Jardin de St Césaire, rue Mascard
  - Square Hubert Rouget
  - Boulevard Gambetta, à proximité du Square de la Bouquerie
  - Rue Clérisseau
  - Rue Bât d'Argent
  - Rue du Colisée (2 canisites)
  - Rue Lulli
  - Avenue Georges Pompidou, angle rue Crespon
  - Avenue Natoire, angle rue Ste Félicité
  - Jardin de la Camargue
  - Jardin Pierre Gamel, avenue des Camarguais

Et l'effort va se poursuivre avec de nouvelles créations d'équipements dans les mois à venir.

- **94 distributeurs de canisacs** (sacs plastiques) sont également présents sur la commune pour permettre aux propriétaires de chien de ramasser les déjections de leur animal.  
Le sac doit être fermé et jeté dans les corbeilles à papier.



R  
V  
E  
R  
O  
N  
S  
E  
R  
A  
C  
U  
E  
Q  
T  
I  
R  
P  
E  
H  
E  
F  
I  
C  
H  
E

# Informations pratiques

## Numéros utiles



### POINT INFO PROPRETÉ

4, rue de l'Agau - Tél. 0 800 420 420

Réclamations et renseignements sur la collecte (jours, horaires, ...) renseignements sur le tri sélectif, dotation et remplacement de conteneurs, distribution de sacs, enlèvements de tags. Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 19h, le samedi de 08h à 12h30.

### COLLECTE

Respectez les jours et heures de sortie :

- pour les collectes de nuit (Centre Ville élargi) : à partir de 19h
- pour les collectes de jour à partir de 05h (ou la veille à partir de 22h)

Renseignements : 0 800 420 420

### CONTENEURS

Vous souhaitez être doté d'un conteneur, le remplacer, le réparer ou augmenter son volume pour le tri sélectif, contactez le Point Info Propreté.

Renseignements : 0 800 420 420

### DÉCHÈTERIES

- 101, avenue du Docteur Fleming
- 5, impasse de l'Ancienne Motte
- Chemin des Lauzières (Route de Sauve)

Pour les encombrants, gravats, végétaux, cartons, papiers, verre, ferraille, déchets dangereux des ménages (piles, batteries, peintures, produits phytosanitaires, huiles usagées de friture et de vidange), cartouches d'encre.

Renseignements : 04 66 70 80 71

### DÉCHETS VERTS

Les déposer en déchèteries. La ville met également à votre disposition un composteur en échange d'une caution de 15,24€ pour recycler vos déchets organiques de jardin et de cuisine.

Renseignements : 04 66 64 78 00



## ENCOMBRANTS

Meubles, sommiers, matelas, électro-ménager, informatiques... pensez aux déchèteries. N'oubliez pas que lorsque vous achetez un appareil neuf, le vendeur a l'obligation de reprendre votre matériel usagé (décret du 20 juillet 2005). Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre aux déchèteries, contactez le Point Info Propreté pour une collecte au porte à porte.

**Renseignements : 0 800 420 420**

## ENLÈVEMENT DE TAGS

Ce service est gratuit pour les particuliers.

**Contact Service Propreté Urbaine : 04 66 64 78 00**

## LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

Utilisez les canisacs et les canisites mis à votre disposition.

**Service Propreté Urbaine : 04 66 64 78 00**

## NETTOIEMENT

**Renseignements DEEVP : 04 66 70 80 71**

## PILES USAGÉES

Utilisez les réceptacles à piles situés à la mairie centrale, dans les mairies annexes, aux services techniques 152 avenue Robert Bompard, dans les déchèteries, dans les 10 planimètres (sucettes publicitaires) sur les boulevards de l'écusson, au centre commercial de la Coupole.

**Renseignements DEEVP : 04 66 64 78 00**

## TRI SÉLECTIF

**Renseignements : 0 800 420 420**

## VERRE

Plus de 300 colonnes à verre sont réparties sur la commune. Pensez à y déposer vos pots, bocaux et bouteilles vides sans bouchons plastiques ou métal. Pour les autres objets en verre, les déposer en déchèteries.

**Renseignements : 0 800 420 420**



# La réglementation

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRETÉ



### DÉJECTIONS CANINES

Elles sont interdites sur toutes les parties du domaine public. Les propriétaires doivent nettoyer ou ramasser les souillures. La Ville se réserve le droit de leur facturer les frais induits de nettoyage de 38€ ajoutés à la contravention de 38€ soit un total de 76€, en cas de constat.

### COLLECTE

Les ordures ménagères et le tri sélectif doivent être présentés exclusivement aux heures et jours de collecte définis dans votre quartier. Pour tout constat de non-respect de cet arrêté, les contrevenants peuvent faire l'objet d'un titre de recette de 30€.

### TRI SÉLECTIF

Pour tout constat de mauvaise qualité de tri et en cas de récidive flagrante, les contrevenants peuvent faire l'objet d'un titre de recette de 50€.

### DISTRIBUTION DE TRACTS

La Ville se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage aux bénéficiaires des publicités (tracts, prospectus, ...) correspondant aux souillures du domaine public.

### TAGS, GRAFFITIS, AFFICHES SAUVAGES

Les articles 322.1 et 322.2 du Code Pénal peuvent entraîner 53€ d'amende ou 5 ans d'emprisonnement aux personnes qui dessinent des graffitis, ou tags, qui apposent des affiches ou masquages sur tout bâtiment public.

### ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX, RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS

Les occupants du domaine public ont pour obligation de tenir leur espace en état permanent de propreté. Pour tout constat de non-respect de cet arrêté, les contrevenants peuvent faire l'objet d'un titre de recette de 30€.

### COLLECTE DU VERRE

Il est interdit de déposer du verre dans la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Vous devez utiliser les colonnes à verre mises à votre disposition. Pour tout constat de non respect de cette consigne, les contrevenants peuvent faire l'objet d'un titre de recette de 50€.

### DÉPÔTS SAUVAGES

Pour tous dépôts sauvages constatés, les contrevenants doivent procéder à l'enlèvement de ce dépôt sous 15 jours. Si le dépôt n'est pas enlevé, le propriétaire est mis en demeure de l'évacuer dans un délai de 15 jours supplémentaires. Après ce délai, la Ville pourra assurer l'évacuation d'office de ces déchets aux frais de l'auteur du dépôt ou à défaut du propriétaire du terrain.